



## Un seul contrat VEOLIA pour une copropriété

-----  
Par bulle06

Bonjour,

Nous habitons une copropriété où le constructeur est toujours présent, il y a encore des travaux. Il y a un seul contrat VEOLIA à son nom. Nous avons nos compteurs individuels. Le constructeur nous réclame les frais d'installation du compteur et des redevances. Est-ce à nous de payer cela ? Et que pouvons-nous faire pour payer notre consommation d'eau directement à VEOLIA ?

Merci